

chométriques ne permettent pas de déterminer s'ils faisaient partie ou non de l'édition originelle, mais que l'A. considère néanmoins comme authentiques : il s'agit de ceux cités aux § 50 et 63. L'orateur du *C. Nééra* (LIX) faisait référence à de nombreux documents dans sa plaidoirie (21 en tout), mais seuls les lois et les décrets (4 en tout) ont été analysés ici. Les documents reproduits aux § 52, 87 et 104 sont tenus pour des faux, le dernier n'étant pourtant, ni plus ni moins, que le fameux décret de naturalisation collective des Platéens ; seule la loi relative au mariage mixte, même si elle ne faisait vraisemblablement pas partie de l'*Urexemplar*, est peut-être authentique. Les résultats de l'analyse du *C. Midias* (XXI), réalisée cette fois par E. M. Harris, sont, eux, sans appel : aucun des documents cités (§ 8, 10, 47, 94, 113) ne faisait partie de la première édition et tous sont l'œuvre de faussaires ! M. Canevaro arrive au même constat pour 17 des 28 documents reproduits dans le *Sur la couronne* (XVIII) qu'il a examinés : ce sont des faux – certains même des faux grossiers, où le nom de l'archonte athénien est totalement fantaisiste – et ne devraient donc en aucun cas être utilisés pour une reconstitution de l'histoire athénienne durant les années qui ont précédé et suivi la bataille de Chéronée.

La question qui se pose est évidemment la suivante : qui a fabriqué les documents falsifiés et à quel moment ont-ils été insérés dans le *corpus* démosthénien ? L'A. tente de démontrer dans son dernier chapitre qu'ils remontent pour la plupart à l'époque hellénistique, et qu'ils ont été produits dans les écoles de rhétorique. Selon lui toujours, ces documents n'auraient pas été fabriqués par de simples faussaires pour tromper les lecteurs, mais par des érudits, pour pallier l'absence, dans les premières éditions, de pièces jugées importantes pour la compréhension et, donc, l'utilisation des discours de Démosthène dans l'enseignement de la rhétorique.

Certains jugeront peut-être que la démarche appliquée ici relève de l'hypercriticisme, mais il paraît évident que, désormais, on ne pourra plus faire usage des documents législatifs athéniens cités dans le *corpus* démosthénien sans faire référence aux analyses proposées dans le présent ouvrage, que ce soit pour en tirer argument, ou pour en faire la critique. La matière de ce livre est manifestement issue d'une dissertation doctorale dont le sujet était bien plus ample, puisqu'elle traitait de l'ensemble du *corpus* démosthénien ; l'A. annonce déjà la parution d'un prochain volume qui devrait être consacré, cette fois, aux plaidoiries civiles. – Chr. FLAMENT.

Nathan BADOUD, *Le temps de Rhodes. Une chronologie des inscriptions de la cité fondée sur l'étude de ses institutions* (Vestigia, 63), München, C. H. Beck, 2015, 21.5 x 30, XVII + 542 p., rel., ISBN 978-3-406-64035-3.

On sait que la cité de Rhodes et ses composantes nous ont légué un bon nombre de catalogues de magistrats, en particulier de dignitaires religieux. Dans une thèse dirigée par D. Knoepfler et A. Bresson, N. Badoud a repris l'étude de ces documents, en y ajoutant celle des timbres amphoriques, pour en reconstituer la chronologie depuis le syncrisme de 408 jusqu'à l'époque impériale. Il en donne les fruits dans un beau et gros volume dont la première moitié, en huit chapitres illustrés par de nombreux tableaux et suivis d'une courte synthèse, est consacrée à l'analyse proprement dite, tandis que la seconde contient entre autres un corpus épigraphique de 72 numéros. S'arrêtant d'abord à la question du calendrier (chapitre I), N. Badoud confirme la succession des mois proposée par C. Trümpy, sauf la place des mois intercalaires, puis établit l'existence d'un double système qui s'est maintenu jusqu'au III^e s. apr. J.-C. malgré la domination romaine : l'année qu'il nomme « éponymique », héritée des trois anciennes cités de Camiros, de Lindos et d'Ialysos, commençait au début de Dalios (août-septembre) et rythmait l'exercice des magistratures à tous les niveaux ; introduite lors du syncrisme, l'année qu'il qualifie de « civile » était liée aux activités du Conseil et de l'Assemblée, commençait au début de Karneios (octobre-novembre) et était divisée en deux semestres. Le chapitre II est consacré au plus long des catalogues qui nous sont parvenus, celui des prêtres d'Athana Lindia, dont le texte est repris dans le corpus

(n° 12) avec un nouveau fragment de quelques lignes : N. Badoud confirme la datation de Chr. Blinkenberg pour les deux fragments les plus anciens, mais abaisse ou remonte celle des autres, étendant ainsi l'ensemble de 375 à 184 av. J.-C., avec des lacunes (le tout est résumé dans un tableau à la p. 72). Dans le chapitre III, il revient d'une part à la longue liste des souscripteurs qui ont permis de reconstituer la parure et les vases d'Athana Lindia (corpus n° 15), d'autre part à un décret en l'honneur de délégués lindiens (corpus n° 22) : à partir de recoupements prosopographiques il propose de dater le premier texte de 304 av. J.-C. plutôt que de 325, date traditionnelle, et le second de peu après, et de lier la souscription au siège de Démétrios Poliorcète, supposant – hypothèse vraisemblable – que la situation a obligé les Lindiens à fondre des objets d'argent appartenant à la déesse pour frapper monnaie. Il reconstitue et analyse ensuite (chapitre IV) le catalogue des prêtres de Poseidon Hippios, de Lindos encore (corpus n° 13) : il situe la réforme du sacerdoce vers 315 plutôt que vers 325 et abaisse de dix ans la chronologie des prêtres élus chaque année à partir de cette date (elle s'étend ainsi de 314 à 207 av. J.-C. environ). Le chapitre V est consacré à la datation de quatre catalogues de Camiros, tous liés entre eux par de nombreux synchronismes grâce aux dédicaces offertes en commun par les magistrats : la liste des *damiurges*, plus hauts magistrats et éponymes de la communauté, s'étend de 283 av. J.-C. aux environs de 180 apr. J.-C., avec des lacunes (corpus n° 8) ; celle des prêtres d'Athana Polias énumère plus d'une centaine de noms échelonnés, avec des lacunes également, de 334 à 223 av. J.-C. (corpus n° 9) ; celle des prêtres d'Apollon ne contient que cinq noms mutilés (corpus n° 11) ; celle des *archiéristai*, qui présidaient le collège des hiéropes, a conservé vingt noms en deux colonnes, les uns échelonnés de 254 à 239, les autres de 189 à 185 av. J.-C. (corpus n° 10). Dans le chapitre VI, N. Badoud revoit la chronologie de quatre catalogues, l'un d'Ialysos, les autres de Rhodes : il situe en 62-35 av. J.-C. celui des prêtres d'Apollon Érèthimios (corpus n° 6), en 92-76 av. J.-C. celui des prophètes (corpus n° 2), en 30-21 av. J.-C. celui des prêtres d'Asklapios (corpus n° 5) et en 80 av. J.-C. celui des *presbyteroi* (corpus n° 33) ; la mention de plusieurs fêtes lui permet en outre de définir le statut et la périodicité des fêtes les plus importantes et le rôle de plusieurs magistrats, notamment celui des prophètes, qui n'étaient pas les devins d'un oracle d'Apollon, mais les remplaçants des prêtres d'Halios, éponymes de la cité, en cas de besoin, par exemple si l'un d'eux décédait durant sa charge. L'irrégularité des années intercalaires est expliquée, dans le chapitre VII, par le fait que chacune des trois communautés de Lindos, de Camiros et d'Ialysos devait fournir tour à tour l'éponyme de la cité : par souci d'équité, il fallait éviter que l'une d'elles ne fût associée plus fréquemment que les autres à l'éponymie des années intercalaires. Enfin, le chapitre VIII analyse la chronologie des prêtres d'Halios : les noms de la première colonne vont de 407 à 368 av. J.-C. et ceux de la deuxième de 332 à 298 av. J.-C. environ. La seconde moitié du volume ne contient pas seulement le corpus épigraphique (qui serait plus commode à consulter si les numéros des textes apparaissaient dans les titres courants) : on y trouve aussi un tableau chronologique des inscriptions les plus précisément datables (1067 numéros), plusieurs annexes dont une liste chronologique des éponymes de Rhodes, de Camiros et de Lindos de 407 av. J.-C. à 18 apr. J.-C., évidemment avec des lacunes, et celle des éponymes amphoriques de 303 à 46 av. J.-C. ; elle se termine par les références bibliographiques des sources, la bibliographie, une liste de concordances et un index (très malaisé à consulter, car il comprend vingt rubriques et de multiples subdivisions !). C'est avec beaucoup d'attention et de minutie que N. Badoud s'est acquitté d'une tâche qu'on peut considérer comme aride et ingrate. Ses démonstrations de la première partie ne sont pas toujours faciles à suivre dans leurs détails, mais elles sont exposées avec clarté. Il a revu un grand nombre d'inscriptions sur pierre, estampage ou photographie, en a reconstitué et corrigé plusieurs et en donne une édition très soignée, accompagnée d'excellentes photographies et parfois de traductions, notamment dans le cas des décrets. Son mérite est de procurer ainsi, en un seul volume, un cadre chronologique renouvelé pour l'histoire de Rhodes, même si plusieurs de ses hypothèses seront probablement discutées par les spécialistes, de le situer autant que possible dans son contexte et d'éclairer le rôle de nombreuses magistratures et le fonctionnement des institutions. – Léopold MIGEOTTE.